

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE MARSEILLE
2 RUE EMILE POLLAK 13291 MARSEILLE CEDEX 6
TEL : 04.91.54.70.74

Me BLANC Chantal
34 crs Lieutaud
13001 MARSEILLE

Marseille le 8 avril 2026

N° RG: 2026M02649
PROCEDURE : SAS EVENERGIE
LETTRE SIMPLE

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Vu la requête ci-jointe en copie, vous êtes convoqué(e) à comparaître devant M. Alain BRUNELLO, Juge Commissaire, au 3ème étage du Tribunal le :

28 avril 2026 à 15 Heures 15

Il conviendra de vous présenter muni de la présente convocation.

Vous voudrez bien être présent ou représenté à cette audience, le représentant, s'il n'est avocat, devra être muni d'un pouvoir.

Aucun renvoi n'étant accepté par le Juge, pour cause de défaut de communication de pièces ou conclusions nécessaires à l'examen de la requête, il vous appartiendra de faire toutes diligences avant l'audience pour échanger vos conclusions et pièces entre parties.

D'autre part, la procédure devant le tribunal des activités économiques étant orale, aucune explication par écrit ou envoi de dossier ne seront pris en compte.

Vous pouvez consulter, gratuitement, le détail et l'historique de votre affaire en vous connectant sur www.infogreffe.fr, en renseignant le numéro de rôle suivant 2026M02649.

Veillez agréer, madame, monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

SELAS Didier OUDENOT – Pauline OUDENOT
P/ le Greffier Associé



SELARL BLANC-GILLMANN & BLANC
34, Cours Lieutaud
13001 MARSEILLE
TEL. 04 91 33 69 60 – Télécopie 04 91 33 29 58

25J847

LJ

E 2254

26M2649
GREFFE DU TRIBUNAL
DES ACTIVITES ECONOMIQUES
27 FEV. 2026
DE MARSEILLE
DE MARSEILLE

P

Affaire DIAC / SAS EVENERGIE
35037

ORDONNANCE
RG 2025M09422 Brunello

**REQUÊTE A Monsieur le Juge commissaire du TRIBUNAL
DU TAE DE MARSEILLE**

DEMANDE DE RETABLISSEMENT AU ROLE

A LA REQUÊTE DE :

La société anonyme DIAC dont le siège est à NOISY LE GRAND (93160) 14 avenue du Pavé Neuf inscrite au registre du commerce de BOBIGNY sous le numéro 702 002 221, agissant poursuites et diligences de son Président Directeur Général y domicilié,

Ayant pour avocat Maître Chantal BLANC, avocat associé de la SELARL BLANC-GILLMANN & BLANC, Avocats au Barreau de MARSEILLE, demeurant 34 Cours Lieutaud 13001 MARSEILLE.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

La DIAC a déposé une requête devant le juge commissaire en indiquant :

Que 002 contrats de CREDIT sont intervenus, par actes sous seing privé entre la société DIAC et EVENERGIE pour l'achat des matériels dont les caractéristiques figurent sur le tableau joint.

Que pour chaque contrat, la société DIAC a payé directement le fournisseur, lequel a délivré à celle-ci une quittance subrogative lui permettant de faire jouer la clause de réserve de propriété du vendeur par effet de subrogation entre le fournisseur et le client de DIAC,

La DIAC a procédé à la publicité du contrat de crédit avec clause de réserve de propriété.

Que le TC MARSEILLE a prononcé un jugement de LIQUIDATION JUDICIAIRE en date du 06/08/2025,

Que la société DIAC a régulièrement déclaré sa créance,
Que DIAC a déposé auprès de LES MANDATAIRES une demande en restitution de matériel,

Qu'aucune réponse n'a été apportée à ce jour malgré l'expiration du délai d'un mois.

La DIAC a déposé auprès de Monsieur le Juge Commissaire une requête afin de faire reconnaître son droit de propriété et d'ordonner la restitution de son matériel. Et à défaut, d'ordonner le paiement du prix du matériel et d'autoriser la saisie entre toutes mains, DIAC faisant son affaire personnelle de la reprise du bien.

Une audience a été fixée, la DIAC a écrit au juge commissaire, mais une ordonnance de radiation a été rendu en raison de l'absence de la DIAC à l'audience

Par conséquent et afin de me permettre de défendre ses intérêts la DIAC sollicite la remise au rôle de cette affaire.

Fait à Marseille, le 25 février 2025

PJ Ordonnance
Chèque de 81,88 €

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Hime', written in a cursive style.